LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Luxembourg, le 25 juin 2020

Circulaire n° 3872

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes,
aux offices sociaux et
autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

Objet : COVID-19 – Annexes supplémentaires à la circulaire n°3781 du 24 juin 2020

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe les lois du 24 juin 2020 relatives aux nouvelles dispositions légales concernant l'organisation des séances des organes délibérants des communes, les délibérations du conseil d'administration du CGDIS et les enquêtes publiques dans la procédure d'adoption des plans d'aménagement général, qui sont à la base des développements afférents de la circulaire n° 3871 du 24 juin 2020. Les lois sont publiées au Journal officiel et entrent en vigueur en date de ce jour.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding